

EpoxyLite 813 Part B

Vishay Measurements Group, Inc.

Numéro de version: 6.0

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 11/29/2025

Date de révision: 07/21/2026

Date d'impression: 08/05/2026

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	EpoxyLite 813 Part B
Nom chimique	Non applicable
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	Non applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Metal surface treatment products, including galvanic and electroplating products.
--------------------------------------	---

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Vishay Measurements Group, Inc.
Adresse	Post Office Box 27777 Raleigh, NC 27611 United States
Téléphone	(919) 365-3800
Télécopieur	919-365-3945
Site Web	www.VPGSensors.com
Courriel	mm.usa@vpgsensors.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	Velocity EHS
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-255-3924
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

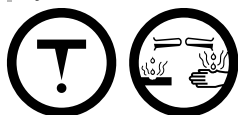
Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 1, Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1
----------------	--

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Déclaration(s) sur les risques

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou de l'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Déclarations de sécurité : Réponse

P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

Non applicable

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N°CAS	% [poids]	Nom
89-32-7	30-60	<u>dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique</u>
14808-60-7	10-30	<u>quartz- (SiO2)</u>
14807-96-6	10-30	<u>talc- (Mg3H2(SiO3)4)</u>

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer en continu pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète en maintenant les paupières ouvertes et loin des yeux, et en les bougeant ou en les soulevant occasionnellement. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un médecin. ▶ Les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau : ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grande eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : se déplacer dans un endroit bien aéré. ▶ En général, aucune autre mesure n'est requise.
Ingestion	▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre antipoisons ou un médecin.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

EpoxyLite 813 Part B

- ▶ Eau pulvérisée – quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire ainsi que des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens l'entrée des éclaboussures dans les drains et les voies d'eau. ▶ Utiliser de l'eau pulvérisée sous forme de jet fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des contenants soupçonnés d'être chauds. ▶ Refroidir les contenants exposés au feu avec des jets d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les contenants de la trajectoire du feu. ▶ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.
Risque d'incendie/explosion	▶ Solide combustible qui brûle, mais la propagation de la flamme est difficile; il est estimé que la plupart des poussières organiques sont combustibles (environ 70 %) – selon les circonstances du processus de combustion, ces matières peuvent provoquer des incendies et/ou des explosions de poussières. ▶ Les poudres organiques finement divisées, lorsqu'elles sont dans une plage de concentrations indépendamment de la taille des particules ou de la forme et mises en suspension dans l'air ou un autre milieu oxydant, peuvent former des mélanges air-poussière explosifs et entraîner une explosion ou un incendie de poussière (y compris les explosions secondaires). ▶ Éviter de générer des poussières, en particulier des nuages de poussière dans un espace confiné ou non ventilé, car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air, et une source d'inflammation, telle qu'une flamme ou une étincelle, peut provoquer un incendie ou une explosion. Les nuages de poussière générés par le broyage fin de la matière solide sont un risque particulier; les accumulations de poussières fines (420 microns ou moins) peuvent brûler rapidement et violemment une fois enflammées – si des particules dépassant cette limite formeront généralement pas des nuages de poussière inflammables; toutefois, une fois initiée, de plus grandes particules jusqu'à 1400 microns de diamètre contribueront à la propagation d'une explosion. ▶ De la même manière que pour les gaz et les vapeurs, les poussières sous forme de nuage ne sont inflammables que sur une plage de concentrations; en principe, les notions de limite inférieure d'explosivité (LIE) et de limite supérieure explosive (LSE) sont applicables aux nuages de poussière, mais seule la LIE est d'une utilité pratique; cela est dû à la difficulté inhérente à réaliser des nuages de poussière homogènes à des températures élevées (pour les poussières, la LIE est souvent appelée « concentration minimale explosible » (MEC)). ▶ Lorsqu'elles sont traitées avec des liquides inflammables / vapeurs / brouillards, des mélanges inflammables (hybrides) peuvent se former avec des poussières combustibles. Ces mélanges inflammables augmentent le taux d'augmentation de la pression d'explosion et l'énergie minimale d'inflammation (la quantité minimale d'énergie nécessaire pour enflammer les nuages de poussière – MIE) sera inférieure à celle de la poussière pure dans un mélange avec l'air. La limite inférieure d'explosivité (LIE) du mélange vapeur / poussière sera inférieure à la LIE individuelle pour les vapeurs / brouillards ou poussières. ▶ Une explosion de poussière peut libérer de grandes quantités de produits gazeux; à son tour, cela crée une augmentation ultérieure de la pression, une force explosive capable d'endommager les installations et bâtiments et causant des blessures. ▶ Habituellement, l'explosion initiale ou primaire a lieu dans un espace confiné comme des installations ou des machines, et peut être une force suffisante pour endommager ou détruire l'usine. Si l'onde de choc de l'explosion primaire pénètre dans la zone environnante, elle perturbera les couches de poussière déposée, formant un second nuage de poussière, souvent à l'origine d'une explosion secondaire beaucoup plus importante. Toutes les grandes explosions à grande échelle résultent de réactions en chaîne de ce type. ▶ Les poussières sèches peuvent être chargées par voie électrostatique par turbulence, par transport pneumatique, par écoulement, dans les conduits d'échappement et pendant le transport. ▶ L'accumulation de charge électrostatique peut être évitée par mise à la terre et liaison. ▶ Les équipements de manutention de poudre tels que les collecteurs de poussière, les séchoirs et les usines peuvent nécessiter des mesures de protection supplémentaires telles que la ventilation explosion. Toutes les pièces mobiles entrant en contact avec ce matériel doivent avoir une vitesse inférieure à 1 m/s. ▶ Une libération soudaine de matériaux chargés statiquement à partir du stockage ou de l'équipement de procédé, en particulier à des températures élevées et/ou sous pression, peut provoquer une inflammation, surtout en l'absence d'une source d'inflammation apparente. ▶ Un effet important de la nature des particules de poudre est que la surface spécifique et la structure de surface (et souvent la teneur en eau) peuvent varier considérablement d'un échantillon à un autre, en fonction de la façon dont la poudre a été fabriquée et manipulée; cela signifie qu'il est pratiquement impossible d'utiliser les données d'inflammabilité publiées dans la littérature pour les poussières (contrairement à celles publiées pour les gaz et les vapeurs). ▶ Les températures d'auto-inflammation sont souvent citées pour les nuages de poussière (température minimale d'inflammation (MIT)) et les couches de poussière (température d'inflammation de la couche (LIT)); la LIT augmente généralement avec l'épaisseur de la couche. Les produits de combustion comprennent : Le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), dioxyde de silicium (SiO₂), d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	▶ Nettoyer les déchets régulièrement et les éclaboussures anormales immédiatement. ▶ Éviter de respirer les poussières et les contacts avec les yeux et la peau. ▶ Porter des vêtements de protection, des gants, des lunettes de sécurité et un respirateur contre les poussières. ▶ Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière. ▶ Aspirer ou balayer. REMARQUE : L'aspirateur doit être muni d'un microfiltre d'extraction (de type HEPA). ▶ Répandre de l'eau pour éviter la formation de poussières avant de balayer. ▶ Éliminer dans des contenants appropriés pour traitement.
Éclaboussures majeures	▶ Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du risque.

	▶ Porter un vêtement de protection pour tout le corps muni d'un appareil respiratoire. ▶ Prévenir, par tous les moyens possibles, que les éclaboussures ne pénètrent dans les égouts et les cours d'eau. ▶ Envisager une évacuation (ou se protéger en restant sur place). ▶ Ne pas fumer, éviter les flammes nues et toute source d'inflammation. ▶ Augmenter la ventilation. ▶ Arrêter les fuites si cette opération ne présente pas de risque. ▶ Un jet ou un brouillard d'eau peut être utilisé pour disperser ou absorber les vapeurs. ▶ Absorber et contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Recueillir le produit récupérable dans des contenants étiquetés en vue d'un recyclage. ▶ Ramasser les résidus solides et les stocker hermétiquement dans des fûts pour recyclage. ▶ Laver la zone et empêcher l'entrée des eaux de ruissellement dans les égouts. ▶ Après le nettoyage, décontaminer et blanchir tous les vêtements et équipements de protection avant de les entreposer pour une réutilisation future. ▶ Si une contamination des égouts ou des cours d'eau se produit, avertir les services d'urgence.
--	--

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	▶ Évitez tout contact personnel, y compris par inhalation. ▶ Portez des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utilisez dans un endroit bien ventilé. ▶ Évitez l'accumulation dans les creux ou cavités. ▶ NE PAS entrer dans des espaces clos avant de vérifier l'atmosphère. ▶ NE PAS permettre au produit d'entrer en contact avec le corps, les aliments ou des ustensiles de cuisine. ▶ Évitez le contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Lors de la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conservez les contenants fermés en toute sécurité lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Évitez les dommages physiques aux contenants. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant réutilisation. ▶ Utilisez des conditions de travail appropriées. ▶ Suivez les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux normes établies afin d'assurer des conditions de travail sécuritaires. ▶ Les poudres organiques, lorsqu'elles sont finement divisées sur une gamme de concentrations, indépendamment de la taille ou de la forme des particules et suspendues dans l'air ou dans un autre milieu oxydant, peuvent former des mélanges explosifs poussière-air et entraîner un incendie ou une explosion de poussière (y compris des explosions secondaires). ▶ Minimisez la poussière en suspension dans l'air et éliminez toutes les sources d'ignition. Gardez à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes. ▶ Établissez de bonnes pratiques de nettoyage. ▶ Enlevez régulièrement les accumulations de poussière par aspiration ou balayage doux pour éviter de créer des nuages de poussière. ▶ Utilisez une aspiration continue aux points de génération de poussière pour capturer et minimiser l'accumulation de poussières. Une attention particulière doit être accordée aux surfaces horizontales en hauteur et cachées pour minimiser la probabilité d'une explosion "secondaire". Selon la norme NFPA 654, des couches de poussière de 1/32 po (0,8 mm) d'épaisseur peuvent suffire à justifier un nettoyage immédiat de la zone. ▶ N'utilisez pas de tuyaux à air pour le nettoyage. ▶ Minimisez le balayage à sec pour éviter la génération de nuages de poussière. Aspirez les surfaces accumulant de la poussière et transportez-les vers une zone d'élimination chimique. Des aspirateurs avec moteurs antidéflagrants doivent être utilisés. ▶ Contrôlez les sources d'électricité statique. Les poussières ou leurs emballages peuvent accumuler des charges statiques, et une décharge statique peut être une source d'ignition. ▶ Les systèmes de manutention des solides doivent être conçus conformément aux normes applicables (par exemple, NFPA y compris 654 et 77) et autres directives nationales. ▶ Ne videz pas directement dans des solvants inflammables ou en présence de vapeurs inflammables. ▶ L'opérateur, le contenant d'emballage et tout l'équipement doivent être mis à la terre avec des systèmes de liaison et de mise à la terre électriques. Les sacs en plastique et les plastiques ne peuvent pas être mis à la terre, et les sacs antistatiques ne protègent pas complètement contre le développement de charges statiques. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de poussière susceptibles de s'accumuler après sédimentation. Ces poussières peuvent exploser en présence d'une source d'ignition appropriée. ▶ Ne PAS couper, percer, meuler ou souder ces contenants. ▶ Assurez-vous également que ces activités ne sont pas effectuées à proximité de contenants pleins, partiellement vides ou vides sans autorisation ou permis de sécurité au travail approprié.
Autres données	▶ Conserver dans des contenants d'origine. ▶ Garder les contenants bien scellés. ▶ Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des conditions environnementales extrêmes. ▶ Entreposer à l'écart des matières incompatibles et des contenants renfermant des aliments. ▶ Protéger les contenants contre les dommages physiques et vérifier régulièrement les fuites. Observer les recommandations de stockage et de manutention du fabricant contenues dans cette fiche. Pour des quantités importantes : ▶ Tenir compte de l'entreposage dans des zones endiguées – s'assurer que les zones de stockage sont isolées des sources d'eau communautaires (y compris les eaux pluviales, les eaux souterraines, les lacs et les cours d'eau). ▶ Veiller à ce que tout déversement accidentel dans l'air ou l'eau fasse l'objet d'un plan de gestion des urgences; cela peut nécessiter une consultation avec les autorités locales.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	▶ Conteneur en polyéthylène ou polypropylène. ▶ Vérifier que tous les conteneurs sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité d'entreposage	Les silices : réagissent avec l'acide fluorhydrique pour produire du tétrafluorure de silicium gazeux réagissent avec l'hexafluorure de xénon pour produire du trioxyde de xénon explosif réagissent de façon exothermique avec le difluorure d'oxygène, et de façon explosive avec le trifluorure de chlore (ces matériaux halogénés ne sont pas des matériaux industriels courants) et d'autres composés contenant du fluor peuvent réagir avec le fluor, les chlorates sont incompatibles avec les oxydants forts, le trioxyde de manganèse, le trioxyde de chlore, les alcalis forts, les oxydes métalliques, l'acide orthophosphorique concentré, l'acétate de vinyle peuvent réagir fortement avec des carbonates alcalins lorsqu'ils sont chauffés. Tenir éloigné des alcools et de l'eau. Éviter une réaction avec des agents oxydants.

EpoxyLite 813 Part B

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	quartz- (SiO2)	Silice - cristalline : Quartz (fraction respirable)	0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Annexe R
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	quartz- (SiO2)	Silica - Crystalline: Quartz (respirable fraction)	0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Schedule R
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	quartz- (SiO2)	Silica - Crystalline, Quartz - Respirable dust	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	C2: carcinogenic effect suspected in humans EM: A substance to which exposure must be reduced to a minimum
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	quartz- (SiO2)	Silice cristalline, quartz - la poussière respirable	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	C2: un effet cancérigène soupçonné chez l'humain EM: une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	quartz- (SiO2)	Silice cristalline – quartz/tripoli (fraction respirable)	0.10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	* Indique un agent chimique figurant au tableau 1 du Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées) pris en application de la Loi. Voir l'alinéa 2 (2) a) du présent règlement. (R) Fraction respirable : désigne la fraction granulométrique des particules en suspension dans l'air qui se déposent dans la région d'échange gazeux des voies respiratoires et qui est recueillie lors de l'échantillonnage de l'air à l'aide d'un dispositif sélectif en fonction de la taille des particules qui, (a) satisfait aux critères de l'ACGIH relatifs à l'échantillonnage sélectif en fonction de la taille des particules en suspension dans l'air; et (b) présente un diamètre de coupure de 4 µm à une efficacité de collecte de 50 %.
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	quartz- (SiO2)	Silice cristalline, fraction respirable : quartz	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	A2 Cancérogène suspecté chez l'humain
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	quartz- (SiO2)	Quartz, fraction respirable	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	A2 Cancérogène suspecté chez l'humain
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	quartz- (SiO2)	Silice cristalline – α-quartz et cristobalite	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : fibrose pulmonaire ; cancer du poumon
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle Canada (français canadien)	quartz- (SiO2)	Silice cristalline - Quartz	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : fibrose pulmonaire ; cancer du poumon
Canada - Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination (français canadien)	quartz- (SiO2)	Silice - cristalline# : quartz (fraction respirable++)	0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	T20
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	quartz- (SiO2)	Silice cristalline – α-quartz et cristobalite (matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	A2
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	talc- (Mg3H2(SiO3)4)	Talc (fraction respirable)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	talc- (Mg3H2(SiO3)4)	Talc, (respirable fraction)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	talc- (Mg3H2(SiO3)4)	Talc, non fibrous - Respirable dust	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: The standard corresponds to dust containing no asbestos and the percentage in crystalline silica is less than 1%.
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	talc- (Mg3H2(SiO3)4)	Talc, fibrous (note 4)	1 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	C1: carcinogenic effect detected in humans EM: A substance to which exposure must be reduced to a minimum Note 4: Permissible exposure values in number of respirable fibres per cm3

EpoxyLite 813 Part B

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc (non-fibreux) - la poussière respirable	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc (fibreux) (note 4)	1 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 4: Valeurs d'exposition admissibles en nombre de fibres respirables par cm3. C1: un effet cancérigène démontré chez l'humain EM: une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum
Canada - Colombie-Britannique Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc – Ne contenant pas de fibres d'amiante, fraction respirable	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(E) – la valeur s'applique aux particules ne contenant pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline.
Canada - Colombie-Britannique Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc – Contenant des fibres d'amiante	0.1 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	(K) – ne doit pas dépasser 2 mg/m³ de particules respirables.
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc, ne contenant pas d'amiante	2 f/cc	Pas Disponible	Pas Disponible	(K) Ne doit pas dépasser 2 mg/m3 de masse de particules respirables.
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc, ne contenant pas d'amiante (fraction respirable)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Fraction respirable : désigne la fraction granulométrique des particules en suspension dans l'air qui se déposent dans la région d'échange gazeux des voies respiratoires et qui est recueillie lors de l'échantillonnage de l'air à l'aide d'un dispositif sélectif en fonction de la taille des particules qui, (a) satisfait aux critères de l'ACGIH relatifs à l'échantillonnage sélectif en fonction de la taille des particules en suspension dans l'air; et (b) présente un diamètre de coupure de 4 µm à une efficacité de collecte de 50 %. (E) La valeur s'applique aux matières particulaires ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline.
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Stéatite : total (sans amiante et moins de 1 % de silice cristalline)	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas requis.
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc : fraction respirable ne contenant pas de fibres d'amiante	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Stéatite : fraction respirable	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas requis.
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc – contenant des fibres d'amiante	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : utiliser le TLV® pour l'amiante
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc – ne contenant pas de fibres d'amiante	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : fibrose pulmonaire ; fonction pulmonaire
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle Canada (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Pierre à savon	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : irritation des voies respiratoires inférieures. Particules ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle Canada (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Pierre à savon	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : irritation des voies respiratoires inférieures. Particules ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle Canada (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc - Contenant des fibres d'amiante	Pas Disponible	Pas Disponible	2 mg/m3	Utiliser la TLV® de l'amiante, sans dépasser la valeur plafond indiquée. Base TLV®/Effets critiques : asbestose ; cancer
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle Canada (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc - Ne contenant pas de fibres d'amiante	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Base TLV® : irritation des voies respiratoires inférieures
Canada - Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc (fraction respirable++)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

EpoxyLite 813 Part B

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
contamination (français canadien)						
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc : contenant des fibres d'amianté	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	A1
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	talc-(Mg3H2(SiO3)4)	Talc : ne contenant pas de fibres d'amianté (matières particulaires respirables)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	A4

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	▶ Les employés exposés à des cancérrogènes humains confirmés doivent y être autorisés par leur employeur et travailler dans une zone réglementée. ▶ Le travail doit être effectué dans un système isolé, tel qu'une « boîte à gants ». Les employés doivent se laver les mains et les bras après avoir terminé le travail spécifique et avant toute autre activité sans lien avec le système isolé. ▶ Dans les zones réglementées, le cancérrogène doit être conservé dans des contenants fermés ou enfermé dans un système fermé (y compris la tuyauterie), avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérrogène est à l'intérieur. ▶ Les systèmes à cuves ouvertes sont interdits. ▶ Chaque opération doit disposer d'une ventilation par aspiration locale, de façon à ce que l'air circule toujours des zones de travail ordinaires vers la zone d'opération. ▶ L'air extrait ne doit pas être rejeté dans les zones réglementées, non réglementées ou dans l'environnement extérieur à moins d'avoir été décontaminé. Un air d'appoint propre doit être fourni en quantité suffisante pour assurer le bon fonctionnement du système d'aspiration local. ▶ Pour les activités de maintenance et de décontamination, le personnel autorisé entrant dans la zone doit porter des vêtements imperméables propres, incluant des gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. Avant de retirer les vêtements de protection, une décontamination est requise, suivie d'une douche après retrait des vêtements et de la cagoule. ▶ À l'exception des systèmes extérieurs, les zones réglementées doivent être maintenues sous pression négative (par rapport aux zones non réglementées). ▶ Une ventilation locale d'aspiration nécessite un apport d'air équivalent au volume remplacé. ▶ Les hottes de laboratoire doivent être conçues et entretenues pour aspirer l'air à une vitesse moyenne linéaire de 150 pi/min, avec un minimum de 125 pi/min. La conception et la construction doivent empêcher l'insertion de toute partie du corps de l'employé, sauf les mains et les bras.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales. ▶ Lunettes de protection chimique. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit décrivant le port des lentilles ou les restrictions d'utilisation doit être établi pour chaque lieu de travail ou tâche. Celui-ci doit inclure une revue de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour la classe de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des blessures. Le personnel médical et de premiers secours doit être formé à leur retrait et un équipement approprié doit être facilement disponible. En cas d'exposition chimique, commencer immédiatement l'irrigation oculaire et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation - uniquement dans un environnement propre après un lavage soigneux des mains. [CDC NIOSH Bulletin d'information actuel 59].
Protection de la peau	Voir protection des mains ci-dessous
Protection des mains/pieds	NOTE : Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et son équipement de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final. L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent : ▶ La fréquence et la durée du contact, ▶ La résistance chimique du matériau du gant, ▶ L'épaisseur du gant, et ▶ La dextérité offerte par le gant Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national). ▶ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ▶ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme. ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés. Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit : ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min ▶ Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est ▶ Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants. Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants. Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques. Par exemple :

	· Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés. · Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. L'expérience montre que les polymères suivants sont appropriés en tant que matériaux de gants de protection contre les solides secs non dissous, dans lesquels des particules abrasives ne sont pas présentes. ▶ polychloroprène. ▶ caoutchouc nitrile. ▶ caoutchouc butyle. ▶ caoutchouc au fluor. ▶ chlorure de polyvinyle. Les gants doivent être examinés pour usure et/ou dégradation constante.
Protection corporelle	
Autres protections	▶ Les employés travaillant avec des cancérogènes humains confirmés devraient recevoir et porter des vêtements de protection propres couvrant tout le corps (tabliers, combinaisons ou chemises à manches longues et pantalons), des surchaussures et des gants avant d'entrer dans une zone réglementée. ▶ Les employés participant à des opérations de manipulation impliquant des cancérogènes devraient recevoir et porter un respirateur filtrant couvrant tout le visage, muni de filtres contre les poussières, fumées et vapeurs, ou des cartouches de purification de l'air. Un respirateur offrant un niveau de protection plus élevé peut être utilisé en remplacement. ▶ Des douches d'urgence à débit abondant et des stations de rinçage oculaire alimentées en eau potable devraient être situées à proximité, à vue et au même niveau que les emplacements où une exposition directe est possible. ▶ Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérogène confirmé, les employés devraient être tenus de retirer et de laisser les vêtements et l'équipement de protection au point de sortie et, à la dernière sortie de la journée, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des contenants étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Le contenu de ces contenants étanches doit être identifié par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, le personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et tenu, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. ▶ Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux.

Protection respiratoire

Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection	Respirateur à demi-masque	Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 × ES	P1 conduit d'air*	-	PAPR-P1
50 × ES	Conduit d'air**	P2	PAPR-P2
100 × ES	-	P3	-
		Conduit d'air*	-
100+ × ES	-	Conduit d'air**	PAPR-P3

* Pression négative sur demande ** Débit continu

- ▶ Les respirateurs peuvent être nécessaires lorsque les contrôles techniques et administratifs ne préviennent pas adéquatement les expositions.

▶ La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une évaluation professionnelle tenant compte de l'information sur la toxicité, des données de mesure d'exposition et de la fréquence et probabilité d'exposition du travailleur.

▶ Les limites publiées d'exposition professionnelle, lorsqu'elles existent, aideront à déterminer l'utilisation appropriée des appareils respiratoires choisis. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les fournisseurs.

▶ Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien choisis et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation de particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.

▶ Utilisez un masque approuvé à circulation d'air positive si d'importantes quantités de poussière sont libérées dans l'air ambiant.

▶ Essayez d'éviter de créer des conditions générant de la poussière.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	Powder.		
État physique	solide	Densité relative (eau = 1)	2.01
odeur	Pas Disponible	Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (mm2/s)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	>94	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Non applicable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible

Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (% vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	2.0060	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	- Présence de matériaux incompatibles. - Le produit est considéré stable. - Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme sensibilisant pour la peau ou le système respiratoire
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhaler	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. Une silicose aiguë survient dans des conditions d'exposition extrême aux poussières de silicate lorsque la taille des particules est fine. La maladie progresse rapidement, envahissant les poumons en quelques mois après l'exposition initiale, et entraîne la mort en un à deux ans. Les effets sur les poumons sont considérablement augmentés en présence de particules respirables. La surexposition à la poussière respirable peut provoquer une respiration sifflante, une toux et des difficultés respiratoires, entraînant ou indiquant une altération de la fonction respiratoire. L'inhalation de poussières générées par le produit durant une manipulation normale peut être nocive.
Ingestion	Le produit N'A PAS ÉTÉ classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme « nocif par ingestion ». Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.
Contact avec la peau	Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE) ; le produit peut néanmoins causer des dommages à la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.
Yeux	Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériel produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.
Chronique	Il existe d'importantes preuves indiquant que cette substance peut provoquer des effets mutagènes irréversibles mais non mortels à la suite d'une exposition unique. Des preuves pratiques montrent que l'inhalation du matériau est capable d'induire une réaction de sensibilisation chez un nombre substantiel d'individus à une fréquence plus élevée que celle attendue de la réponse d'une population normale. La sensibilisation pulmonaire, entraînant un dysfonctionnement des voies respiratoires hyperactives et une allergie pulmonaire, peut être accompagnée de fatigue, de malaise et de douleurs. Des symptômes significatifs d'exposition peuvent persister pendant de longues périodes, même après la fin de l'exposition. Les symptômes peuvent être activés par une variété de stimuli environnementaux non spécifiques tels que les gaz d'échappement des automobiles, les parfums et le tabagisme passif. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Selon des données épidémiologiques, le matériel est considéré comme cancérogène pour l'humain. On ne dispose pas de données suffisantes pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'humain et l'apparition d'un cancer.

	Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique pouvant avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. En règle générale, le produit crée ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut apparaître à la suite d'une application directe dans des études de toxicité subchronique (90 jours), subaiguë (28 jours) ou chronique (2 ans).	
EpoxyLite 813 Part B	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	CEil (Rongeur - lapin): 50mg - grave
	Orale (rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	peau (Rongeur - lapin): 50%/2D
		Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux : effet nocif observé (dommages irréversibles) ^[1]
quartz- (SiO2)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) DL50 : 500 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
talc- (Mg3H2(SiO3)4)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (Rat) DL50 : >2000 mg/kg ^[1]	peau (Humain): 300ug/3D - bénin
	Inhalation (Rat) CL50 : >2.1 mg/l4h ^[1]	Peau : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Orale (rat) DL50 : >5000 mg/kg ^[1]	Yeux : aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

EpoxyLite 813 Part B	Une exposition au produit peut engendrer un risque possible d'effets irréversibles. Le produit peut provoquer des effets mutagènes chez l'homme. Ce problème est soulevé, de manière générale, sur la base d'études appropriées et en utilisant des cellules végétales de mammifères in vivo. De telles découvertes sont souvent supportées par des études des propriétés mutagènes in vitro.
QUARTZ- (SiO2)	AVERTISSEMENT : Pour une exposition par inhalation UNIQUEMENT : Cette substance a été classée par le CIRC dans le Groupe 1 : CANCÉROGÈNE POUR LES HUMAINS.
TALC- (Mg3H2(SiO3)4)	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. Cette substance a été classée par le CIRC comme appartenant au Groupe 3 : non classable quant à son pouvoir cancérogène chez l'humain. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des essais sur des animaux.
EpoxyLite 813 Part B & DIANHYDRIDE BENZÈNE-1,2:4,5-TÉTRACARBOXYLIQUE	Une attention particulière est attirée sur la diathèse dite atopique, qui se caractérise par une sensibilité accrue à la rhinite allergique, à l'asthme bronchique allergique et à l'eczéma atopique (neurodermatite), qui est associée à une augmentation de la synthèse des IgE. Les alvéolites allergiques extrinsèques sont principalement déclenchées par des complexes immuns IgG spécifiques ; des réactions à médiation cellulaire (lymphocytes T) peuvent aussi être impliquées. Cette allergie est de type retardé, survenant environ 4 heures après le début de l'exposition. Les renseignements suivants concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément propres à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, comme l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas uniquement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont notables si elles provoquent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.
DIANHYDRIDE BENZÈNE-1,2:4,5-TÉTRACARBOXYLIQUE & TALC- (Mg3H2(SiO3)4)	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composés très irritants. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, à la spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère au test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, font également partie des critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) consécutif à une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont l'incidence est liée à la concentration et à la durée d'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, quant à elle, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition à de fortes concentrations de substance irritante (souvent particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble se caractérise par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

Toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	Reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT – exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénicité	✗	Risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
EpoxyLite 813 Part B	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source

	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	7.9mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	63mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	6.25mg/l	2
quartz- (SiO2)	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
talc- (Mg3H2(SiO3)4)	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	720h	Les algues ou autres plantes aquatiques	918.089mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou autres plantes aquatiques	7202.7mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	89581.016mg/l	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Pour la silice :

Devenir dans l'environnement : La plupart des documents sur le devenir de la silice dans l'environnement concernent la silice dissoute, dans le milieu aquatique, peu importe son origine (artificielle ou naturelle) ou sa structure (cristalline ou amorphe).

Devenir terrestre : Le silicium constitue 25,7 % de la croûte terrestre, en poids, et est le deuxième élément le plus abondant, dépassé seulement par l'oxygène. Le silicium ne se trouve pas à l'état libre dans la nature, mais principalement sous forme d'oxyde et de silicates. Une fois libéré dans l'environnement, aucune distinction ne peut être faite entre les formes initiales de la silice.

Devenir aquatique : à un pH environnemental normal, la silice dissoute existe exclusivement sous forme d'acide monosilicique. À un pH de 9,4, la silice amorphe est très soluble dans l'eau. La silice cristalline, sous forme de quartz, est peu soluble dans l'eau. L'acide silicique joue un rôle important dans le cycle biologique/géologique/chimique du silicium, notamment dans l'océan. Les organismes marins tels que les diatomées, les silicoflagellés et les radiolaires utilisent l'acide silicique dans leurs structures squelettiques, et leurs restes squelettiques laissent de la silice dans les sédiments marins.

Écotoxicité : Le silicium est important pour la vie végétale et animale et est pratiquement non toxique pour les poissons, y compris le poisson zèbre, et les puces d'eau Daphnia magna.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance : eau/sol	Persistance : air
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique	HAUT	HAUT

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique	BAS (LogKOW = 2.14)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique	BAS (Log KOC = 178.4)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage	▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. ▶ NE PAS laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau. ▶ Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination. ▶ Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité compétente.
---	---

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par voie terrestre (TMD) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique	Non applicable
quartz- (SiO2)	Non applicable
talc- (Mg3H2(SiO3)4)	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique	Non applicable
quartz- (SiO2)	Non applicable
talc- (Mg3H2(SiO3)4)	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

quartz- (SiO2) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada : Service d'index toxicologique – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – SGH

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Group 1: Carcinogenic to humans

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

talc- (Mg3H2(SiO3)4) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada : Service d'index toxicologique – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – SGH

Chemical Footprint Project - Chemicals of High Concern List

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs

International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Group 2A: Probably carcinogenic to humans

International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSSL	Non (dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; quartz- (SiO2); talc- (Mg3H2(SiO3)4))
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (talc- (Mg3H2(SiO3)4))
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSEQ	Non (dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui

Inventaire national	Statut
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique; quartz- (SiO2); talc- (Mg3H2(SiO3)4))
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	07/21/2026
Date initiale	11/29/2025

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase.

To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.